

Les révélations inattendues du sens littéral du Coran

Par Ahlam NAZIH | Edition N°:6000 Le 29/04/2021 | Partager

.La relecture «libérée» du texte permet de nouvelles déductions .«Le livre saint ne s'adresse pas à une caste exégétique!»



Les exégèses, pléthoriques, des premiers siècles de l'islam continuent d'être la référence incontestée. Les interprétations du sacré sont elles-mêmes devenues sacrées. Toute tentative d'ijtihad (jurisprudence) est difficilement acceptée (*Source: Wikiwand*)

Cela fait des siècles que l'esprit critique (al aaql) a cédé la place au mimétisme (taqlid) en islam. La remise en question de l'héritage des anciens (assalaf) frôle aujourd'hui le sacrilège. Qui oserait tenir tête à des noms comme Tabari, Ibn Kathir, Qatada, Ibn Abbas, Ibn Arabi, Al Qurtubi, Ibn Al Qayyim, Ibn Hazm, Ibn Al Jawzi...? La porte de l'ijtihad (jurisprudence) est aujourd'hui difficilement franchissable. Or, tout au long du texte coranique, des versets appellent à la réflexion, à la méditation: «Ne méditent-ils pas sur le Coran? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs?» sourate Muhammad, verset 24, «Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez», sourate Yusuf, verset 2, «Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner», sourate Al Imrane, verset 118... «Le Coran ne s'adresse pas à une caste exégétique censée délivrer la vérité, mais à tout un chacun. Le Texte coranique appelle clairement à l'effort de réflexion personnelle», souligne Moreno Al Ajami. Le théologien, coranologue, s'efforce depuis une vingtaine d'années de lire le Coran en se détachant de l'influence des «strates canonisées des exégèses». Son objectif, en

extraire le sens littéral (voir interview précédente). La démarche permet de dégager de nouvelles déductions. Al Ajami donne l'exemple du verset 38 de sourate Al Maaida, relatif à «l'amputation» de la main du voleur: «Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage».

L'analyse textuelle révèle une anomalie grammaticale. Le texte du verset en arabe utilise le terme main, «yad», au pluriel, pour renvoyer à une main chez deux personnes. Or, en arabe, le pluriel commence à partir de trois. «Il faudrait que chacun des voleurs ait trois mains pour utiliser le pluriel!» précise le théologien. Comme au sens littéral la formulation n'a pas de sens, pour Al Ajami, cela signifie forcément qu'il existe un sens figuré. «Le mot yad en langue arabe renvoie vers une cinquantaine de sens figurés. Parmi eux, la puissance. Il s'agirait ainsi de couper aux voleurs les moyens de puissance qui leur ont permis de voler et de s'enrichir au détriment des autres. C'est donc une justice qui se retourne contre les riches et les puissants.

Or, dès le départ, le verset a été interprété par les exégètes pour être un instrument de rétorsion contre les pauvres», explique le coranologue. «Cette anomalie a déjà été relevée par Tabari qui a une grande honnêteté intellectuelle, mais sans qu'il s'avance sur un sens figuré. Au mieux, il propose de comprendre le pluriel comme un singulier», poursuit-il. Le Syrien Mohamed Chahrour (1938-2019), un autre adepte de tafsir al qoran bi al qoran (l'explication du Coran par lui-même), opte également pour le sens figuré de ce verset. Cependant, comment discerner un sens littéral d'un sens figuré? Pour Al Ajami, il faudrait effectivement «donner des preuves», chercher des «marqueurs sémantiques» laissant penser à un sens figuré.

Verset du sabre

Autre exemple, celui du célèbre verset du sabre: «Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux», sourate 9, At-tawba, verset 5. Sorti de son contexte, textuel et historique, le verset est souvent relevé comme une «preuve» de la violence de l'islam, puisqu'il incite les musulmans à combattre les «mécréants» jusqu'à ce qu'ils se convertissent.

Selon les exégèses, les débuts de la sourate At-tawba ont été révélés suite à la rupture du pacte de Houdaybiya par les polythéistes. Un pacte qui prévoyait une période de paix de dix ans, assortie de la possibilité pour les musulmans d'accomplir le pèlerinage à La Mecque. «En fait, vous n'avez pas besoin de savoir cela. La sourate juste avant At-tawba, raconte la bataille de Badr et se termine avec les évènements de Houdaybiya. Comme il n'y a pas de basmala, on continue sur At-tawba, et là, le contexte textuel explique que l'on est dans une rupture d'un accord passé avec les polythéistes, qui ne peut être que celui de Houdaybiya, avec Quraïch et ses tribus alliées. Donc même le contexte historique vous pouvez le trouver dans le texte coranique», souligne Al Ajami.

Lire le Coran sans se référer aux exégèses, au hadith, aux circonstances de la révélation (asbab nouzoul)... Pour les traditionnalistes, cela s'apparente à une hérésie. Cependant, selon Moreno Al Ajami, cela pourrait permettre une lecture plus fidèle au texte. Un champ dans lequel peu s'aventurent. Pour le philosophe et islamologue tunisien, Youssef Seddik, les musulmans n'ont pas encore réellement lu le Coran...

Pas d'exclusive du salut!

«Le salut n'est pas exclusif à une religion, il est, en fait, universel. Le Coran est extrêmement explicite à ce sujet», relève Moreno Al Ajami. Pourtant, nombreuses sont les exégèses réservant l'accès au paradis aux seuls musulmans. Le coranologue cite les versets 122, 123 et 124 de sourate An-nissa: «122. Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres. Nous les ferons entrer bientôt aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Promesse d'Allah en vérité. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole? 123. Ceci ne dépend ni de vos désirs ni des gens du Livre. Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela, et ne trouvera en sa faveur, hors d'Allah, ni allié ni secoureur. 124. Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un creux de noyau de datte». La condition du salut est donc d'avoir la foi et d'entreprendre de bonnes actions. «Nous avons bien là une définition du salut universel du croyant monothéiste, qu'il soit juif, chrétien ou musulman. Ces versets sont très peu cités, car ils s'opposent à la doxa, à l'exclusive du salut», souligne le théologien.

Ahlam NAZIH